

Questions orales

En ce qui concerne l'étude en cause, je laisserai évidemment aux économistes professionnels le soin d'en faire une analyse détaillée et précise. Je peux dire cependant à l'honorable député que j'ai discuté ce matin avec des économistes gouvernementaux de ces diverses études et ceux-ci m'ont assuré que les analyses économiques contenues dans les études préparées par le gouvernement du Canada sur la souveraineté association et sur les réalités commerciales demeurent tout à fait valables, et que de nombreux postulats de l'étude de M. Hazledine ne sont absolument pas réalistes.

* * *

[Traduction]

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ACQUISITION DE NORDAIR PAR AIR CANADA—LA RÉCUPÉRATION DES INVESTISSEMENTS DES CONTRIBUABLES

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Elle a trait à l'achat de Nordair par Air Canada et à ce qu'on pourrait appeler une affaire toute cuite pour les actionnaires de Nordair, peut-être aux dépens des contribuables canadiens.

Voici ma première question au ministre: quelles garanties avons-nous, en tant que contribuables, que l'investissement de quelque 28.4 millions de dollars sera récupéré quand Nordair sera paraît-il vendu à une compagnie privée?

● (1442)

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la question centrale est de savoir si le prix est à la fois juste et raisonnable. Lorsqu'un acheteur et un vendeur discutent affaires, il est évident que le vendeur s'efforce d'obtenir le plus haut prix possible et l'acheteur s'efforce de lui offrir le plus bas prix possible.

Je trouve étrange d'entendre poser ces questions ainsi que celles analogues qui ont été posées par l'opposition vendredi dernier car antérieurement, lorsqu'on a révélé la nature de la transaction portant sur Nordair, les conservateurs ont lancé l'accusation selon laquelle il existait d'autres acheteurs privés prêts à payer le même prix. Cela me semble constituer une certaine démonstration du genre de prix qu'ils ont jugé être prêts à payer. Ce n'était pas nécessairement tout à fait vrai, mais cette vérité a suffi aux conservateurs compte tenu de leur façon ordinaire d'aborder la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Lang: Naturellement, le fait est, et c'est d'ailleurs notre point de vue ainsi que celui d'Air Canada, que ce montant constituait un prix juste et raisonnable. Pour ce qui est des faits, j'invite les députés à se reporter aux témoignages présentés devant la Commission canadienne des transports où cette affaire a été étudiée. Je pense qu'ils trouveront ainsi une bonne partie des réponses à leurs questions.

M. Murta: Monsieur l'Orateur, ces mêmes principes de l'offre et de la demande que le ministre vient d'employer pourraient constituer la raison pour laquelle des acheteurs éventuels, sachant déjà le montant fixé, ne seront pas disposés à leur tour à payer le prix que le gouvernement du Canada a autorisé Air Canada à payer pour l'acquisition de Nordair.

[M. Lalonde.]

J'ai une question supplémentaire à poser au ministre. Sur le prix total, il y a un chiffre sur lequel nous devrions obtenir quelques éclaircissements à notre avis, et c'est celui du montant de 1 million de dollars qui a été classé comme dépenses diverses et qui a été inclus dans le prix total de 28.4 millions de dollars. Le ministre peut-il expliquer exactement en quoi consiste ce 1 million de dollars de dépenses diverses dans le cadre de cette transaction?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis convaincu de pouvoir fournir une réponse à cette question en temps et lieu. Il s'agit de toute évidence d'une question qui appellera une réponse détaillée et qu'il convient davantage d'inscrire au *Feuilleton*; je me ferai cependant un plaisir d'y répondre en temps opportun.

* * *

LES AFFAIRES URBAINES

DEMANDE DE RAPPORT CONCERNANT LES MÉTHODES DE COMPTABILITÉ DE LA SCHL

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Environ 70 p. 100 des cadres de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont été remplacés ou ont démissionné et l'enquête actuellement en cours sur la Gendarmerie royale a montré que le plan comptable était extrêmement inadéquat et que la direction prenait des décisions très douteuses. Étant donné cette situation, le ministre pourrait-il nous dire si la direction s'efforce d'améliorer les méthodes de comptabilité portant sur un milliard de dollars des contribuables? Le ministre pourrait-il charger ses services de rédiger un rapport complet sur les méthodes de comptabilité employées au sein de la SCHL et remettre son rapport au comité permanent des comptes publics?

Des voix: Bravo!

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, les deux arguments de la question du député sont totalement erronés. Il est faux de prétendre que 70 p. 100 de la direction de la SCHL ont été remplacés ou ont démissionné et que la GRC enquête sur le fonctionnement global de la SCHL.

Par contre, il est exact que la GRC examine le dossier relatif à des projets spécifiques entrepris, notamment York Place à Hamilton. L'administration de la Société a bien voulu collaborer avec la GRC. Cédant aux prières de la GRC, elle lui a accordé tout son appui pour mener ses enquêtes. Il serait injuste, comme le fait le député, de tirer d'un cas bien précis une règle générale et je suis étonné que le député agisse de manière peu sensée à la Chambre.

Des voix: Quelle honte!

Mme Pigott: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire est la suivante: étant donné la publication d'un document confidentiel émanant du cabinet exposant les priorités du gouvernement fédéral en matière d'éducation pour 1978-1979...

Des voix: Oh, oh!